



PROCÉDURES D'APPEL¹

24 JUILLET 2025

Comment faire appel

Si votre entreprise de nouvelles a reçu une *Lettre de Détermination* du CJC-CCJ considérant votre demande inadmissible pour un financement 2024, vous avez la possibilité d'entamer un processus d'appel de cette décision.

Pour faire appel officiellement, une entreprise de nouvelles doit envoyer par courriel une demande écrite d'appel (« la demande ») adressée à disputes@cjc-ccj.ca en deçà de 30 jours de calendrier de l'envoi de la *Lettre de Détermination*.

La demande doit :

- (a) Préciser le nom de l'entreprise de nouvelles et le titre de l'organe de presse concerné ;
- (b) Joindre une copie de la *Lettre de Détermination* ;
- (c) Indiquer clairement la ou lesquelles des décisions que l'entreprise de nouvelles souhaite contester (les raisons mentionnées dans la *Lettre de Détermination* qui expliquent pourquoi l'entreprise de nouvelles n'est pas admissible) ;
- (d) Utilisez le *Modèle de la politique de contestation* pour fournir au Conseil des éditeurs ou au Conseil des radiodiffuseurs les informations demandées de manière à pouvoir examiner votre dossier et votre contestation. **Il est important de fournir toute documentation ou information démontrant la raison pour laquelle votre entreprise de nouvelles devrait être considérée comme admissible et qui réplique aux arguments évoqués dans votre *Lettre de Détermination*.**

Les demandes d'appel seront examinées soit par le Conseil des radiodiffuseurs ou le Conseil des Éditeurs, ou les deux, selon le cas.

Le ou les Conseils concernés examineront la demande d'appel et pourront demander davantage d'informations de l'entreprise de nouvelles ou d'un tiers avant de rendre leur décision.

Le ou les Conseils concernés communiqueront leur décision dans un courriel à l'entreprise de nouvelles qui maintiendra ou modifiera les conclusions contestées (*Décision sur le recours d'appel d'appel*)

Le CJC-CCJ s'efforcera de communiquer à l'entreprise de nouvelles la *Décision sur le recours d'appel* par courriel dans les 60 jours suivant son dépôt de l'Appel.

¹ Processus de contestation, tel que défini dans le *Règlement général du CJC-CCJ*

Appendice A – Quels sont les éléments à fournir pour faire appel d’une *Lettre de Détermination* du CJC-CCJ considérant votre entreprise de nouvelles inadmissible pour un financement en 2024

Raisons d’inadmissibilité	Matériel requis pour faire appel
Le contenu de vos sites Web suggère que le fonctionnement de votre entreprise de nouvelles n’a pas exclusivement comme objet de produire des contenus d’information, incluant des informations locales, régionales et nationales qui soient principalement des contenus médiatiques originaux. Cela signifie que votre entreprise n’est pas admissible conformément à l’article 2 b) de la <i>Politique d’admissibilité au partage de l’indemnisation</i> du CJC-CCJ.	Des liens vers vos articles, épisodes ou émissions, incluant des transcriptions de contenus audio ou vidéo d’au moins deux épisodes de vos émissions d’information. Exemple 1 : Si vous êtes un télédiffuseur ou radiofuseur, vous pouvez utiliser un appareil de transcription automatique pour vos contenus audio ou vidéo. Exemple 2 : Si vous êtes un éditeur, joignez des liens directs vers vos articles de presse qui illustrent la couverture d’évènements récents, qu’ils soient locaux, régionaux ou nationaux.
Le contenu de vos sites Web fourni dans votre demande suggère que votre entreprise de nouvelles n’est pas opérée exclusivement pour la production de contenus d’informations locales, régionales et nationales qui soient principalement des contenus médiatiques originaux. Cela signifie que votre entreprise n’est pas admissible conformément à l’article 2 e) de la <i>Politique d’admissibilité au partage de l’indemnisation</i> du CJC-CCJ.	Fournissez des liens vers des contenus d’actualités qui ne soient pas des reproductions de La Presse Canadienne, Reuters, AFP, ou autres sites d’agences de presse ou de communiqués de presse.
Le contenu de vos sites Web fourni dans votre demande ne se concentre pas prioritairement sur des sujets d’intérêt général et des comptes-rendus d’évènements d’actualité, incluant une couverture de nos institutions et processus démocratiques. Cela signifie que votre entreprise n’est pas admissible conformément à l’article 2 e) de la <i>Politique d’admissibilité au partage de l’indemnisation</i> du CJC-CCJ.	Parmi les liens vers les articles qui ont été fournis dans votre demande, identifiez ceux qui portent spécifiquement sur des questions d’intérêt général et ne sont pas reliés aux sports, à des activités récréatives, aux arts, à un style de vie, au divertissement ou à des nouvelles sur une industrie en particulier.
Le contenu de vos sites Web fourni dans votre demande se concentre sur un sujet particulier tel que des nouvelles sur l’industrie, le sport, à des activités récréatives, aux arts, à un style de vie, ou au divertissement. Cela signifie que votre entreprise n’est pas admissible conformément à l’article 2 b) et 2 e) sur la <i>Politique d’admissibilité au partage de l’indemnisation</i> du CJC-CCJ.	Parmi les liens vers les articles qui ont été fournis dans votre demande, identifiez ceux qui portent spécifiquement sur des questions d’intérêt général et ne sont pas reliés aux sports, à des activités récréatives, aux arts, à un style de vie, au divertissement ou à des nouvelles sur une industrie en particulier.

Le contenu de vos sites Web fourni dans votre demande a pour but de promouvoir les intérêts ou de rendre compte des activités d’une organisation, d’une association ou de ses membres. Cela signifie que votre entreprise n’est pas admissible conformément à l’article 2 b) de la <i>Politique d’admissibilité au partage de l’indemnisation</i> du CJC-CCJ.	Parmi les liens vers les articles qui ont été fournis dans votre demande, identifiez les articles qui ne font pas la promotion ou le compte-rendu des activités d’une organisation, d’une association ou de ses membres.
Le contenu de vos sites Web fourni dans votre demande n’est pas indexé sur Google. Cela signifie que votre entreprise n’est pas admissible conformément aux articles 2 a) de la <i>Politique d’admissibilité pour éditeurs</i> du CJC-CCJ, et 2 a) de la <i>Politique d’admissibilité pour télédiffuseurs</i> du CJC-CCJ.	Fournissez la preuve que les titres de vos contenus apparaissent lors d’une recherche sur Google, lorsque la recherche est faite en encadrant le titre recherché de guillemets. Exemple : La recherche « Le pompier de la municipalité sauve le chat » devrait mener à un article du même titre dans la liste des résultats de recherche sur Google.
Votre demande indique que votre entreprise de nouvelles n’a pas employé de façon régulière deux journalistes ou plus en 2024. « Emplois réguliers » fait référence à l’emploi régulier et continu d’un journaliste, qu’il soit à temps plein ou à temps partiel, même si le poste est temporairement inoccupé, auquel cas . Les journalistes pigistes ne satisfont pas au critère d’être « employé de façon régulière ». Cela signifie que votre entreprise n’est pas admissible conformément à l’article 2 e) de la <i>Politique d’admissibilité</i> du CJC-CCJ	Confirmez que votre entreprise de nouvelles a employé de façon régulière deux journalistes ou plus en 2024 et que vous pourrez fournir la documentation nécessaire à l’appui, notamment les T4, aux contrôleurs qui examinent le temps de travail d’un employé admissible.